



## Credit impot suite à pose de volets roulants

-----  
Par Visiteur

Bonjour

j'ai fais pose des volets roulant debut 2008 ce qui entrainais a l'epoque un credit d'impot de 25%  
le vendeur m'a fait la simulation et nous avons conclu l'affaire  
la condition de cette vente evidamment etait le credit d'impot  
maintenant en 2009 la societe me dit qu'il n'y a pas de credit d'impot pour des volets roulants  
pourtant j'ai parlé au vendeur il y a quelques semaines qui m'a assuré qu'il ne devrait pas y avoir de probleme  
sa societe ne veut pas me fournir d'attestation au droit de credit impots  
le credit d'impot se monte a 1300euros environ

que faire?  
merci

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

j'ai fais pose des volets roulant debut 2008 ce qui entrainais a l'epoque un credit d'impot de 25%  
le vendeur m'a fait la simulation et nous avons conclu l'affaire

Comment cela se fait-il que vous fassiez valoir le crédit d'impôt aujourd'hui et non en 2008-2009?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

La pose s'est faite en 2008  
je l'ai donc declaree en 2009

les impots m'ont seulement demandé les documents le mois dernier  
merci

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Mais sous quel argument la société prétend que vous n'avez pas droit aux crédits d'impôt? Les caractéristiques des travaux réalisés n'y donnent pas droit?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour  
en fait la societe me dit maintenant que le credit d'impot pour le genre de volet installe n'existe pas  
et na jamais existé

merci

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

en fait la société me dit maintenant que le crédit d'impôt pour le genre de volet installé n'existe pas et n'a jamais existé

Dans ce cas, si le crédit d'impôt pour ce type en particulier de volet roulant n'existe pas, cela va se compliquer. En effet, l'obligation d'information et de conseil du vendeur se limite, par principe même, à la chose qu'il vend.

Il appartient en principe à l'acquéreur de se renseigner lui-même auprès de l'administration fiscale, ou auprès d'un juriste fiscaliste, afin de connaître l'étendue des crédits d'impôt dont il peut se prévaloir.

En conséquence, j'ai bien peur que tout recours contre la société vendeuse n'aboutisse guère.

Très cordialement.